

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023
COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an 2023, le 18 Décembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 13 Décembre 2023

Présents : *Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, ZAARAOUI Omar, POUSSE Pascal,
POUSSE Olivier, BISSON Grégory, GAULT Jean-Philippe, LE MENER François,
RHENY Raymond*

Absent : *Mr BELLANGER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr POUSSE Pascal*

Secrétaire : *Mme FORTIN Colette*

Monsieur François BORDE, Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 13 Novembre 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mr BORDE demande à rajouter les délibérations suivantes :

2023-072 – Décision Modificative – Reprise de dette PV fin MAD voirie – Budget Commune

2023-073 – Décision Modificative – Prêt Salle Socio Culturelle – Budget Commune

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux délibérations.

2023-067 - Demande de Subvention 2024 Commune et Hors commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subvention reçues : SID (Sport Initiation Découverte) et l'ADMR.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci expose les demandes, à savoir pour le SID, celui-ci souhaite acquérir des Buts de Hand, ainsi que des volants et des ballons. Mr LE MENER demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de ne pas donner à l'ADMR
- de participer à hauteur de 300 € au SID.

2023-068 – Occupation Gymnase Pierre Cellai

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré les associations le 7 Décembre 2023 avec la commission culture concernant différents problèmes (lumière, locaux pas rangés, etc..). Les associations ont été informées que le gymnase pourrait être fermé pendant toutes les vacances scolaires, que la décision sera prise lors du prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de fermer le gymnase pendant toutes les vacances scolaires, priorité à la commune, sauf pour les compétitions et stage sportif. Les associations doivent s'adresser à la mairie pour les compétitions et stage sportif.
- de couper le chauffage pendant les vacances scolaires.

2023-069 - Dépenses avant BP

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article 15 de la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2024, Monsieur le Maire propose l'ouverture par anticipation de certains crédits suivants correspondant à des besoins urgents ou à des marchés en cours pour lesquels des factures vont devoir être honorées rapidement :

- Chapitre 21 : 194 212,50 €

Ces crédits pour un montant total de 194 212,50 € seront inscrits au budget primitif 2024 « Commune » lors de son adoption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'ouverture des crédits susvisés par anticipation au vote du budget Primitif 2024.

2023-070 - Tarifs Communaux 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants :

	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarif 2024</u>
• <u>Concession cimetière</u>		
30 ans	139,00 €	142,00 €
50 ans	207,00 €	211,00 €

- **Columbarium**
30 ans 1 472 ,00 € 1 501,00 €
- **Cavernes**
30 ans 501,00 € 511,00 €
- **Flammes Cap Horn**
30 ans 1 054,00 € 1 075,00 €
- **Mini tombes**
15 ans 96,00 € 98,00 €
30 ans 154,00 € 157,00 €
- **Stationnement**
 - passage pour camion outillage 88,00 €/passage 90,00 €/passage
 - camion pizza sans élec 59,00 €/an 60,00 €/an
 - camion pizza avec élec 69,00 €/an 70,00 €/an

- **Matériel**

-Pour les associations et particuliers hors commune

- Chaises 0,58 € 0,60 €
- Tables 4,78 € 4,90 €
- Bancs 1,16 € 1,20 €

Une caution de 200€ sera demandée au moment de la réservation

- **Salles**

-Petite salle

- Associations gratuit

-Salle Pierre CELLAI

- Associations gratuit – à la 2^{ème} location sera demandé les frais réels

-Salle de convivialité

- Associations - gratuit – à la 3^{ème} location sera demandé le forfait
- Particuliers
 - Pour un week-end de 3 jours (état des lieux le vendredi et le lundi)
200,00 € + forfait
 - Pour un week-end prolongé de 4 jours
350,00 € + forfait
- Vin d'honneur gratuit

2023-071 - forfait salle de convivialité

Mr le Maire informe que le forfait pour la location de la salle de convivialité couvre les frais

de mise à disposition et cela donne les tarifs suivants :

- un forfait de 80 euros pour la période allant du dernier lundi d'octobre jusqu'au premier lundi d'avril
- un forfait de 60 euros pour la période allant du premier mardi d'avril au dernier dimanche d'octobre de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs suivants :

- un forfait de 80 euros pour la période allant du dernier lundi d'octobre jusqu'au premier lundi d'avril
- un forfait de 60 euros pour la période allant du premier mardi d'avril au dernier dimanche d'octobre de l'année.

2023-072 – Décision Modificative – Reprise de dette PV fin MAD voirie – Budget Commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement pour la reprise de dette concernant la fin de la mise à disposition de voirie « Coteau de Sudon », en effet les crédits ne sont pas prévus :

Compte 168751	+ 555,00 €
Compte 2158 prog 031	- 555,00 €
Compte 661132	+ 83,00 €
Compte 657358	- 83,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

2023-072 – Décision Modificative – Reprise de dette PV fin MAD voirie – Budget Commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement pour la reprise de dette concernant la fin de la mise à disposition de voirie « Coteau de Sudon », en effet les crédits ne sont pas prévus :

Compte 168751	+ 555,00 €
Compte 2158 prog 031	- 555,00 €
Compte 661132	+ 83,00 €
Compte 657358	- 83,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

2023-073 – Décision Modificative – Prêt Salle Socio Culturelle – Budget Commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement pour le prêt de la Salle Socio culturelle , en effet les crédits ne sont pas prévus :

Compte 1641	+ 891,00 €
Compte 2158 prog 031	- 891,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

Divers

- Monsieur le Maire demande aux membres des commissions d'agglomérés de faire un rapport à chaque conseil municipal de leur réunion.
- Monsieur le Maire informe que nous avons rencontré Mme VERDIERE, d'agglomérés, pour mettre en place du photovoltaïque sur certains bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire rappelle que les vœux auront lieu le Vendredi 12 Janvier 2024 à 19 h
- Monsieur le Maire informe que deux permis de construire ont été déposés concernant le lotissement Chemin des Coulisses.
- Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le courrier de l'Insee concernant le recensement de la population 2023, à savoir : 813 Habitants.
- Mme CHARDON demande si nous avons eu des retours sur les colis distribués. Mme FORTIN a répondu que Oui et que les personnes sont satisfaites.
- Mr RHENY prend la parole concernant les nids de poule sur certaines voiries. Une solution provisoire est de mettre du calcaire.
- Mme RIGAULT demande où en est le projet de la crèche. Mr le Maire réponds que le permis de construire va bientôt être déposé.

Fin de la séance 20 H.